

**DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX**

L'an deux mille vingt et un, le 05 juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, LARAT Cyril, REY Christian, GONIN Frédéric, BOUNIOL Amandine, POUZIN Laurent, DELENCRE Florian, PERROT Paul.

Date de convocation : 25 juin 2021.

Date d'affichage : 25 juin 2021

Absents représentés : LE MEUR Hélène, COINTE Catherine, GUERIN Freddy, GUICHARD Nicolas, PERCHE Stéphane

Absents : CHEVALIER Hélène

Secrétaire de séance : GONIN Frédéric

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUILLET 2021**

Le compte-rendu du conseil municipal du 07 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.  
L'ordre du jour est abordé.

**1. Convention de partenariat avec EDF**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'EDF propose au CCAS de la commune une convention qui a pour objet de définir et préciser les objectifs et les conditions de partenariat, en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention, dont une copie est jointe à la présente.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- ACCEPTE la convention de partenariat avec EDF en matière de lutte contre la précarité énergétique.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

**2. Convention commune / mutuelle pour tous Solimut**

Afin de proposer aux habitants de St Bardoux une mutuelle communale, nous avons contacté plusieurs Organismes. Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la mutuelle communale Solimut Mutuelle de France.

La présentation du dispositif de mutuelle communale pour les habitants de Saint Bardoux a été envoyée par mail à tous les conseillers.

Il s'agit de garantir aux habitants de la commune de Saint-Bardoux, un régime complémentaire santé dans le cadre d'un contrat responsable collectif et facultatif, sans participation financière de la commune.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, 12 voix pour et 2 voix contre:

- ACCEPTE le dispositif de mutuelle communale de Solimut Mutuelle de France pour les habitants de Saint Bardoux.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dispositif.

**3. Etude géotechnique de conception route des Chênes**

Afin de poursuivre la réalisation de la route des chênes, nous devons faire effectuer une étude géotechnique de conception – mission de type G2 – phase avant-projet.

La sté SIC INFRA 26 a été consultée et son devis s'élève à 2604,00 € TTC soit 2170,00 € HT.

Cette étude a pour objectif de réduire les risques majeurs liés au sous-sol au droit du futur ouvrage.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- **ACCEPTE** le devis de la Société SIC INFRA 26 de 2 604,00 € TTC soit 2 170,00 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

#### **4. Contrat Antargaz**

Afin de réduire les coûts liés à l'achat de gaz pour le chauffage de l'école et de l'appartement communal au-dessus de l'école, Monsieur Le Maire a consulté la Sté Butagaz et Antargaz qui est notre fournisseur actuel afin de mettre en place un contrat pour un client professionnel avec un tarif préférentiel.

Le contrat proposé par Antargaz est d'une durée de 5 ans, avec un tarif pour une consommation prévisionnelle de 2 tonnes / an à 840 € HT la tonne soit 1 087,56 € TTC la tonne (HT + TVA + TICPE).

La Sté Butagaz propose la même durée de contrat avec le même prix à la tonne. A cela s'ajoute les frais liés au changement de citerne (qui appartient à Antargaz) d'un montant d'environ de 1 600 € HT.

Actuellement le montant de la tonne de gaz payée, est de 1335 € HT.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- **ACCEPTE** le contrat proposé par la Sté Antargaz d'une durée de 5 ans, avec un tarif pour une consommation prévisionnelle de 2 tonnes / an à 840 € HT la tonne soit 1087,56 € TTC (HT + TVA + TICPE).
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

#### **5. Décision modificative n°01 concernant les travaux dégâts grêle 2019**

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau, ci-après, pour faire face aux opérations financières et comptables de la Commune de St Bardoux.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTE et ACCEPTE** la décision modificative n°01-2021 ci-après :

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>		
Opération 10036 – Bâtiments communaux – chapitre 23 – compte 2313 - construction	+2300.00	
Opération 10047 – Rénovation énergétique des bâtiments communaux - chapitre 23 - Compte 2315		-2300.00

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

#### **6. Modification des statuts SID (Syndicat d'Irrigation Drômois)**

Il est nécessaire d'engager la modification des statuts du SID.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- **VALIDE** les nouveaux statuts du SID tels que présentés.

#### **7. Rapport d'observation de la chambre régionale des comptes concernant le SID**

A la demande de la chambre régionale des comptes, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport d'observations définitives des exercices comptables de 2013 à 2019 du SID.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents:

- PREND acte du rapport de la chambre Régionale des comptes du Syndicat d'Irrigation Drômois.

## **8. Questions / informations diverses :**

8.1. La procédure d'expulsion du locataire a été prononcée, et elle est applicable sous deux mois.

8.2. Les travaux à la suite des dégâts de grêle 2019 sont presque achevés.

8.3. Travaux cantines :

La cantine restera l'année prochaine dans la salle des associations. Il est prévu d'adapter la cuisine afin qu'elle soit fonctionnelle (l'évier, le lave-vaisselle, four, frigo, placards...). C'est l'agent technique qui sera chargé de réaliser ce travail avant la rentrée de septembre.

8.4. Une visite de la cantine centrale de l'agglomération a été réalisée. Le retour est globalement positif. Menu équilibré et végétarien proposé, de plus convenable gustativement. Le repas reviendrait à 3,68 €. Un travail serait demandé aux agents de la cantine de St Bardoux (découpe de légumes...), mais lissé sur la semaine. La commission Ecole sera consultée rapidement pour envisager un changement de prestataire, pour délibération au prochain conseil municipal.

8.5. Au prochain conseil, il faudra statuer sur un prêt pour la réalisation de la route des chênes. Etienne Larat négocie un prêt au meilleur taux.

8.6. A propos de la route du bois de la feuille. Une réunion a eu lieu avec les habitants inquiets. Il a été proposé un repositionnement des panneaux de limitation de vitesse à 30 kms, ainsi que des feux tricolores pendant la durée des travaux. NB : Le vieux prunier au bout de la route ne sera pas abattu.

8.7. Conférence des Maires. Intervention de Didier LOCATELLI sur l'attractivité d'une agglomération. Problématique : trouver un équilibre entre le cadre de vie (écologique, environnemental) et la qualité de l'emploi (économique, social).

Constat : beaucoup de logements sociaux ne sont pas occupés car ils sont sur des zones peu attractives.

La commune de Saint-Bardoux, compte tenu de sa taille, n'est pas tenue de disposer de logements sociaux. Elle s'est engagée néanmoins à en créer dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment route de Clérieux.

8.8. Conseil d'école : effectifs actés de 37 élèves pour l'année scolaire 2021/2022, comme cette année.

Il est demandé que la Moyenne Section retourne à Clérieux pour la rentrée 2022/2023.

8.9. Des habitants du village ont été inondés lors des grosses précipitations et se posent des questions à propos du drainage de la nouvelle construction route de Clérieux. Normalement, ce problème a été étudié au moment de la construction. Deux puits perdus ont été réalisés.

8.10. Le CAUE demande une étude par la Chambre du Commerce et de l'Industrie quant à la viabilité de l'installation d'un commerce multi-services. Pour l'instant le projet de rénovation de l'école n'est pas suffisamment avancé pour commencer cette étude.

8.11. Etienne Larat expose les premiers projets de rénovation de l'école / salle des fêtes proposés par le CAUE. La commission bâtiments communaux se réunira prochainement pour en débattre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H37mn.

Le Maire  
Etienne LARAT